



Demande carte de resident

Par **Monta1985**, le **09/07/2016** à **00:16**

Bonjour

Je besoin quelqu'un me conseiller par ce que je comprend pas .

Je suis tunisien ,jai 31 ans. Mon père êtes en france depuis le 1971 régulièrement avec des titre de sejour ,la dernier c'est une carte de resident de 10 ans fin de validité 1997 .

Mon père avez un accident de travaille d'une taux de 80 % d'invalidité , il avait une carte d'invalidité de titre definitif depiut le 1989 il benifice d'une rente d'accident de travaille versé par une organisme francaise .

mon père est en tunisie depuis le 1995 ,il benifice aussi son pret de retraite il avait 69 ans maintenant .

Mon question , mon père veut voyager en france pour faire des soin nécessaire est une operation sur son œil est il est besoin d'accompagnement

.pour moi quant je voyage avec lui avec une visa touristique court sejour est ce que je peut avoir une carte de resident ou un titre de sejour pour je peut rester avec mon père , ou une admission exceptionnelle au sejour , par ce que mon père va renouveler son carte de resident est avoir un carte de resident retraité .

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **09/07/2016** à **08:54**

Bonjour,

Je sais que cela existe pour les parents d'enfants malades, mais dans votre cas, ce ne serait possible que si votre parent vivait en France.

Des conditions sont nécessaires car il y a trop d'abus.

Par **amajuris**, le **09/07/2016** à **10:01**

bonjour,

je vous conseille de contacter un consulat de france pour ce problème particulier.

il faut que votre père justifie que les soins prévus ne soient pas possible en tunisie.

comme la carte de résident de votre père est expirée depuis 1997,il lui faudra un visa pour venir en france.

salutations